

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Oui, monsieur l'Orateur, car lorsque nous avons édicté des règlements sur cette question, cet aspect a retenu notre attention fort longtemps. Il est très difficile de trouver des hommes d'affaires qui ne soient pas, à un moment donné, intéressés directement ou indirectement aux demandes adressées à notre ministère.

Nous avons donc édicté un règlement en vertu duquel celui qui est intéressé, directement ou indirectement à une demande présentée au ministère, ou à une décision prise par celui-ci, ne participe pas à la discussion du comité et n'a pas voix dans la décision.

[Traduction]

M. Burton: Monsieur l'Orateur, le ministre serait-il disposé à renvoyer la question au comité permanent de l'expansion économique régionale afin qu'elle y soit dûment étudiée, eu égard notamment à la manière spéciale dont le ministère l'a prise en considération?

[Français]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas que la chose m'énerve beaucoup; c'est que je crois que les crédits seront présentés à la Chambre, et ils seront déferés au comité. A ce moment-là, je pourrai répondre à toutes les questions. Il n'y a vraiment ni de quoi fouetter un chat ni de scandale sous roche.

[Plus tard]

[Traduction]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, le ministre a indiqué il y a quelques instants que les personnes qui représentaient la direction au sein du comité consultatif ne participeraient évidemment pas à l'octroi des prêts. Si l'on en juge d'après le procès-verbal du comité consultatif, le ministre est-il au courant du fait que M. Kendall Cork, qui fait partie dudit comité, a indiqué qu'il n'avait manqué aucune réunion alors que pourtant la Noranda Mines Limited avait reçu des subventions de plusieurs millions de dollars pendant qu'il en assumait la vice-présidence?

[Français]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je voudrais qu'il soit bien clairement établi que ce comité ne prend aucune décision quant à l'octroi de subventions gouvernementales. Les décisions sont prises au sein du ministère par des personnes dûment autorisées. Le comité ne fait qu'exercer une espèce de surveillance. Un point, c'est tout.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ORGANISATEURS POLITIQUES

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre de l'Expansion économique régionale.

J'aimerais lui demander si, dans les règlements auxquels il a fait allusion tout à l'heure, il existe une disposition qui interdit l'octroi de subventions, en vertu du pro-

[M. Burton.]

gramme d'initiatives locales, à des organisateurs politiques engagés dans la politique partisane?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, cela ne relève pas de ma compétence.

* * *

• (1500)

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LE REFUS D'ACCEPTER CERTAINS PROJETS—LA DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS ADDITIONNELS

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Dirait-il s'il y aurait lieu d'étudier l'application du programme d'initiatives locales, parce qu'on dit qu'un grand nombre de projets sont refusés à cause du manque de fonds et que des projets urgents réalisables devraient être acceptés?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai eu quelque peu de difficulté à entendre la question. Je vais la prendre comme préavis, et je répondrai directement à l'honorable député.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LES SUBVENTIONS AUX GROUPES DU COLLÈGE ROCHDALE

[Traduction]

M. W. B. Nesbitt (Oxord): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre suppléant vu l'absence du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et de son secrétaire parlementaire. Le premier ministre suppléant voudrait-il bien prendre dès que possible des dispositions pour qu'une déclaration soit faite à l'appel des motions? J'aimerais que cette déclaration comporte tous les détails des subventions accordées, dans le cadre des projets d'initiatives locales, aux groupes ou aux projets du Collège Rochdale à Toronto, ou qui y sont associés, lesquelles subventions s'élèvent à \$277,000, en mettant tout particulièrement l'accent sur la subvention de \$25,000 accordée à un groupe connu sous le nom de «The Process of the Final Judgment» qui s'est prétendu fixé pour objectif «d'élargir un programme visant à jauger les ressources des jeunes», alors que ce groupe est bien connu pour s'occuper de démonolâtrie, avec tous les rites et tout le cérémonial qui en découlent, et particulièrement...

M. Woolliams: Il doit s'agir de libéraux.

M. Nesbitt: ... un groupe dénommé Crunch ...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il faudrait que le député s'empresse de poser sa question. A mon avis, elle devrait être plus courte qu'il ne la fait à présent. Il devrait poser la question aussi brièvement que possible.

M. Nesbitt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis désolé, mais je ne parvenais pas à entendre Votre Honneur à cause de certains bavardages.

M. l'Orateur: J'invitai le député à poser sa question.